

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance du 05 septembre 2019 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le 05 SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

Date de convocation : Le 03 août 2019

Date d'affichage : le 19 août 2019

Présents : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. DAUFFY Yvonnick M. DOUBLET Benoît, M. BOOTH Peter, M. BOUHOURS Didier M. FRAIGNE Teddy, Me MARSAC Sylvie, M. MOTHERON Philippe, M. ROCHER Brice

Absents excusés : M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. BARDET Eric), M. RICHARD Louis (pouvoir à BOUHOURS Didier)

Nombre d'élus : En service : 12, présents : 10, Votants : 12

Secrétaire de séance : M. BOUHOURS Didier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h25

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 25 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 06 juin 2019 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande d'approuver les ajouts à l'ordre du jour :

FINANCE :

- Festillésime 2020
- Indemnité de gardiennage de l'église

Ordre du jour :

FINANCE

- DM 03/2019 – budget – capital de la dette
 - DM 04/2019 – annuité de la dette
 - DM 05/2019 – dépenses imprévues – ordinateur portable
 - Subvention semaine multisports 2019 et 2020
 - Participation formation PSC1 – amicale des sapeurs-pompiers
 - Cimetière – logiciel gestion cimetière
- MARCHÉ PUBLIC
- Entreprises retenues – construction bâtiment technique communal

Questions diverses



N° 2019-25 FINANCES LOCALES : DM 03/2019 – BUDGET / CAPITAL DE LA DETTE

La Préfecture, par son courrier du 15 avril, nous a fait part, suite au contrôle de légalité et budgétaire du budget primitif 2019, que celui-ci n'a pas été voté en équilibre réel. Le montant en capital n'est pas couvert par des ressources propres pour un montant de 9.174 €.

Dans la section investissement :

Prélèvement d'une somme de 9.174 € sur le compte D020 (dépenses imprévues d'investissement)

Ouverture de crédit sur le compte D2151 (réseau de voirie) pour la somme de 3.000 €

Ouverture de crédit sur le compte D21578 (autre matériel et outillage de voirie) pour la somme de 4.000 €

Ouverture de crédit sur le compte D21783 (matériel de bureau et informatique) pour la somme de 2.174 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-26 FINANCES LOCALES : DM 04/2019 – ANNUITÉ DE LA DETTE

Dans la section de fonctionnement :

Prélèvement d'une somme 630 € sur le compte D022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

Ouverture de crédit sur le compte D66111 (intérêts réglés à l'échéance) pour la somme de 630 €

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

N° 2019-27 FINANCES LOCALES : DM 05/2019 – DÉPENSES IMPRÉVUES / ORDINATEUR PORTABLE

M. Le Maire fait part de l'achat d'un ordinateur portable de marque Thomson pour un montant de 209,30 € TTC qui permettra lors de conseil municipal de visionner des documents, de permettre aux agents en formation distanciel d'avoir accès à un outil informatique et aussi réfléchir à la mise en place d'un point numérique pour la population avec jour et horaire.

Dans la section investissement :

Prélèvement d'une somme de 210 € sur le compte D020 (dépenses imprévues d'investissement)

Ouverture de crédit sur le compte D2183 (matériel de bureau et matériel informatique) pour la somme de 210 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-28 FINANCES LOCALES : SEMAINE MULTISPORTS 2019 ET 2020

Le Maire demande que le tarif de la semaine multisports soit renouvelé comme lors du délibéré n°40/2017 du 11/10/2017 et propose le tarif de 60 € par semaine et si la semaine comporte un jour férié le tarif sera de 45 € par enfant par semaine.



D'autre part, le Maire propose de renouveler la participation de 10 € par enfant, par an, pour toute famille qui inscrit 3 enfants et plus à la semaine multisports.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-29

FINANCES LOCALES : PARTICIPATION- FORMATION PSC1 POUR LA POPULATION / AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

M. Le Maire fait part de la demande du Lieutenant Rudy LETON concernant la formation aux premiers secours PSC1 proposée à la population les 23, 24 et 25 septembre 2019, pour un montant de 58 € par personne. Après échanges, une participation totale de 58 €/personne est retenue, le montant alloué total sera versé à l'association directement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-30

FINANCES LOCALES : CIMETIÈRE : LOGICIEL GESTION CIMETIÈRE

Le maire fait part de la nécessité d'obtenir un logiciel de gestion funéraire dans la continuité de tous les travaux effectués tant administratif que technique. Pour cela, deux sociétés ont étudié notre cimetière et sa gestion.

Le groupe ELABOR – 21380 MESSIGNY & VANTOUX : 10.717,60 € HT

La proposition porte sur :

- La numérisation du plan du cimetière après photo vu du ciel
- Saisie de tous les documents papier de toutes les concessions
- Assistance juridique et conseils
- Téléformation incluse
- Déplacement

GESCIME – 29200 BREST: 9.900,00 € HT

La proposition porte sur :

- Gestion de projet et paramétrage
- Intégration de la cartographie à partir du plan papier
- Reprise des données et saisie totale de toutes les concessions
- Installation du logiciel
- Hébergement du portail citoyens (site funéraire) et permettre de renforcer le dialogue avec les administrés par la création d'un e-service et simplifier les démarches administratives
- Formation et assistance au démarrage
- Veille juridique hotline

M. Le Maire propose la société GESCIME qui a fait un gros travail de fond dans l'étude du projet et répondre le mieux possible à notre demande (adaptabilité au mode de fonctionnement avec des réunions de cadrage, sauvegarder le patrimoine administratif, sécurité des données, gestion informatisée, site internet avec téléservices aux habitants, gestion des doléances, visualisation cartographique ...)

M. le Maire propose :

De valider le projet en 2019 et de l'autoriser à signer le devis avec la société GESCIM, qu'il soit mis en place sur 2020

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-31

FINANCES LOCALES : FESTILLESIME 2020

Le spectacle aura lieu à la Salle des fêtes de Prunay-Cassereau, le samedi 15 février 2020.

Le groupe retenu par la Commission Culture est « l'Affaire Capucine ».

Le budget de la commune n'étant voté qu'en avril 2020 et le dossier de candidature devant être déposé au Conseil Départemental avant le 14/09/2019, il est nécessaire de demander ce jour l'avis du Conseil Municipal.

Le Maire propose :

- De délibérer sur le tarif de l'entrée fixée à 5 € et la gratuité pour les moins de 18 ans, demandeur d'emploi et étudiant
- D'autoriser le Maire à signer le contrat du groupe « l'affaire Capucine » pour leur prestation prévue le 15 février 2020 pour un montant de 1.500 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-32

COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS : ENTREPRISES RETENUES – CONSTRUCTION BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL

La commune a lancé une procédure adaptée en date du 8 juillet 2019, date limite de réception des offres le 29 juillet 2019 à 12h.

M. LUCAS-JOUANNEAU, maître d'œuvre, a fait un compte rendu des offres reçues, en date du 29 juillet et un retour des analyses des offres lors de la commission Marchés publics en date du 26 août dernier.

Après examen des dossiers et application des critères de sélection (mémoire méthodologique d'intervention, pondération 60 % et prix, pondération 40 %), les entreprises les mieux-disantes ont été retenues et les travaux de construction d'un bâtiment technique communal ont été confiés aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Terrassement – béton armé – carrelage - faïencé :

- TBC CONSTRUCTION : 115.000,00 € HT

Lot 2 – Charpente bois – toiture métallique – bardage bois :

- RENOU Alain : 63.900,00 € HT

Lot 3 – menuiseries extérieures en aluminium – menuiseries intérieures :

- PILON Christophe : 27.485,80 € HT

Lot 4 – plâtrerie - isolation :

- ARARAT : 4.356,08 € HT

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Lot 5 – Electricité - VMC :
- CHENEAU SARL : 9.016,37 € H.T

Lot 6 – Plomberie - sanitaire :
- CHENEAU SARL : 4.366,65 € HT

Lot 7 – Peinture :
- CORDIER SARL : 2.852,93 € HT

Pour un total HT de 226.977,83 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-33

FINANCES LOCALES : DM 06/2019 / INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Pour faire suite au courrier de la préfecture en date du 03 septembre 2019 portant indemnité pour le gardiennage des églises suivant la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D11/2/246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 07 mars 2019, Monsieur le Maire propose /

- qu'une indemnité soit allouée à Me Yvette AIMAR, qui veille sur l'église quotidiennement, et cela depuis quelques années déjà, le montant plafond est de 479,86 € pour l'année 2019.
- elle représente le montant maximum autorisé, elle sera versée en une seule fois
- Autoriser le Maire à signer tous les documents
- De confirmer que les crédits sont inscrits au budget avec :

Dans la section de fonctionnement :

Prélèvement d'une somme 480€ sur le compte D022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

Ouverture de crédit sur le compte D6282 (frais de gardiennage) pour la somme de 480 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affaires diverses :

Bâtiment :

- **21 rue de la Libération** : changement d'un velux suite infiltration d'eau dans l'habitation Proposition de M. Viault de racheter le bien (courrier en date du 27/08/2019)
- **Bois de la Cure** : point sur l'avancement des travaux et parcours de santé
- **Epicerie MINI-MARKET** : n'est plus, a été sous-loué par M. BARON qui a fait une location express de 2 mois.
- **Nouveau projet** : dépôt de pain, NR, camion de viande Polisset, déplacement pour médicaments à la pharmacie, aide à domicile : location de la boutique + pièce (voir pour nouveau loyer et bail lors d'un prochain Conseil municipal)

Voirie : Travaux prévus semaine 38/39 la Triffardière et la Gâtinette

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU



Cimetière : Choix du prestataire pour les reprises de concessions : OGF Collectivités – PFG Blois, 53.016 € TTC. Après reprise de 77 concessions, le Conseil municipal devra déterminer la façon de repenser la partie ancienne du cimetière et permettre un entretien possible.

DGFIP et réorganisation de son réseau comptable : suppression de 7 postes comptables (Mondoubleau, Morée, Mer, Bracieux, Contres, Montrichard, Lamotte-Beuvron), Les conditions d'accueil du public et des secrétaires de mairie et nous-mêmes seront inévitablement impactées. Il y a une période de concertation pour faire entendre nos voix à l'association des comptables publics.

Hommage à Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes dans le département du Var, qui a perdu la vie alors qu'il ne faisait que son devoir. M. Le Maire invite le Conseil municipal à faire une minute de silence.

Questions diverses du public :

Néant

Séance levée à 21h45

Fait à Prunay-Cassereau, le 06.09.2019
Le Maire,
Eric BARDET